

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 octobre 2021

OBJET : ÉLAGAGE D'ARBRES DANS VOTRE MUNICIPALITÉ

Madame, monsieur,

IHR Télécom procède actuellement au déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet [Brancher pour innover](#). Ce projet a pour but d'acheminer Internet haute vitesse aux foyers encore non-desservis par ce service essentiel. Pour assurer le déploiement du réseau de façon sécuritaire, l'élagage est parfois nécessaire autour du lieu où est prévue l'installation du réseau. Lorsque c'est le cas, un arboriculteur certifié est mandaté pour effectuer les travaux nécessaires aux endroits où le réseau est prévu et que l'élagage est essentiel. Cette opération est effectuée par des arboriculteurs qui sont autorisés par Hydro-Québec à effectuer ces travaux.

En résumé :

Quoi? Élaguer les arbres ou tout autres objets qui peuvent nuire à la sécurité des travailleurs;

Pourquoi? Assurer la sécurité des travailleurs;

Par qui? Par des arboriculteurs certifiés répondent aux critères de sécurité en présence de réseaux Hydro-Québec;

Quand? Lorsque des travaux d'installation sont prévus sur les réseaux existants ou sur les nouveaux réseau;

Comment? 1 mètres de circonférence autour du toron où les câbles de fibre optique doivent être installés;

Nous sommes disponibles si vous avez des questions à ce sujet.

Cordialement,

L'équipe d'IHR Télécom